

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°29/2024

### OBJET : ECOLE - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, PONSON Aline, THEOLAIRE Joël.

Excusés : ACHARD Laure, BARRE Sylvie pouvoir à FAURE Nathalie, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, ORIOL Maurice pouvoir à SANDON Alain, TERRAS Tanguy pouvoir à FAURE Christophe.

Absent : LAFOND Florian.

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Notre école, faisons-la ensemble (NEFLE) est une démarche inscrite dans le cadre des travaux du Conseil National de la Refondation de l'école (CNR). Elle a pour objectif d'encourager financièrement différents projets pédagogiques en faveur des élèves, financé par l'Etat à travers le Fonds d'innovation pédagogique.

Le rapport d'auto-évaluation rédigé par l'école fait ressortir un besoin significatif de mettre en œuvre des règles communes entre les pratiques mises en place durant le temps scolaire et celles du périscolaire. Il est donc envisagé de réaliser un projet NEFLE pour faire intervenir l'association « Générations Médiateurs » qui propose un module intitulé « gestion des conflits et médiation par les pairs ». Cette intervention concernerait la communication non violente : que les enfants puissent apprendre à transmettre leurs idées, exprimer leurs émotions ou résoudre les conflits de manière constructive et respectueuse. Un aménagement de la cour en différents coins compléterait ce dispositif.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet NEFLE tel que décrit par l'équipe éducative,
- Dit que le budget nécessaire à sa réalisation est prévu au budget primitif,
- Demande une subvention aussi élevée que possible à l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique,
- Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir et tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024  
ID : 026-200056547-20240603-DE\_2024\_29-DE

Le Maire,  
Michel BRUNET

